

Compte rendu de la séance du mardi 24 janvier 2023

Etaient présents : Brice CHADEBEC, Claude DIMITROPOULOS, Nadine PISANO, Eliette RICHAUD, Maryse LATIL, Laetitia ALLEGRI, Fabien SCHMALTZ, Cyril PLE, Laurent RENAUD, Yannick TRANCHANT, Alain BOVE

Procuration : Marjolaine LATIL procuration à Brice CHADEBEC, Claude GUERINI procuration à Alain BOVE

Secrétaire de la séance : Maryse LATIL

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- FONDS VERT 2023 - DEMANDE SUBVENTION PASSAGE AUX LEDS DES ECLAIRAGES PUBLICS
- NOS COMMUNES D'ABORD 2023 - 1500 HABITANT - DEMANDE SUBVENTION RENOVATION TOITURES BATIMENTS COMMUNAUX
- NOS COMMUNES D'ABORD 2023 - ACQUISITION CASIER PRODUCTEURS
- FODAC 2023 - DEMANDE SUBVENTION - PLATEAU TRAVERSANT + EMBRANCHEMENT
- AMENDES DE POLICE 2023 - DEMANDE SUBVENTION - PLATEAU TRAVERSANT + EMBRANCHEMENT
- CHOIX LOCATAIRE - LOGEMENT SOCIAL

Délibérations du conseil :

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT - PASSAGE AUX LEDS DES ECLAIRAGES PUBLICS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation des éclairages publics communaux avec le passage aux Leds. Pour rappel, la Région PACA a mise en place pour 2023 une nouvelle subvention, le Fonds vert, qui accompagne les Communes pour l'accélération de la transition écologique. Dans le cadre de cette subvention, il semble nécessaire de mettre en place ce projet de rénovation des éclairages publics. Projet, qui permettrait de diminuer le coût budgétaire pour les dépenses d'électricité, de limiter l'impact énergétique de la Commune sur l'environnement et de modérer l'impact de la variation des prix de l'énergie. Monsieur le Maire informe que le montant estimé des travaux est de 5 574.00 € HT.

Afin de lancer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter une subvention auprès de la Région PACA dans le cadre du Fonds vert 2023.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de rénovation des éclairages publics avec passage à l'éclairage par Leds pour un coût global de 5 574.00 € HT
- **Sollicite** une subvention au titre du Fonds vert 2023 au taux de 80 %.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

- Fonds propre	1 114.80 € soit 20 %
- FONDS VERT	4 459.20 € soit 80 %
TOTAL	5 574.00 €
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet

DEMANDE DE SUBVENTION NOS COMMUNES D'ABORD - 1 500 HAB - TOITURE BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait judicieux de prévoir la restauration et la réhabilitation des toitures des bâtiments communaux, pour la Mairie et l'appartement attenant.

Le montant de ce projet est de 32 791.09 € HT.

Ces travaux permettraient de maintenir une isolation optimale et garantir une réduction significative de la consommation énergétique et par conséquent réduire les frais de la Commune.

Dans le cadre de la nouvelle politique d'aide aux territoires mis en place par la Région, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région dans le cadre de la subvention "Nos communes d'abords 2023 commune de moins de 1500 habitants".

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

Subvention Région plafonné à 15 000 €	15 000.00 € (45.74 %)
Fonds propres	17 791.09 € (54.26 %)
TOTAL	32 791.09 €

Le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de cette opération et son estimation financière,

- Accepte le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération
- Autorise Monsieur le Maire à demander auprès de la Région au titre de la subvention "Nos Communes d'abords 2023 – 1 500 habitants" une subvention d'un montant de 15 000.00 € suivant le plan de financement ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION NOS COMMUNE D'ABORD 2023 - ACQUISITION CASIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition et d'installation de 150 casiers en distribution automatique dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Le montant d'acquisition de ces casiers est de **42 000 € HT**. Cette acquisition permettrait de valoriser les produits des exploitants de la Vallée et d'offrir aux habitants de la Vallée du Jabron une "épicerie" en libre-service ouvert 24h/24 et 7j/7 et enfin de dynamiser le centre du village. Dans le cadre de la nouvelle politique d'aide aux territoires mis en place par la Région, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région dans le cadre de la subvention "Nos communes d'abords 2023".

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

Subvention Région plafonné à 200 000 €	21 000 €
Fonds propres	21 000 €
TOTAL	42 000 €

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de cette opération et son estimation financière,
- **Accepte** le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander auprès de la Région au titre de la subvention "Nos Communes d'abords 2023" une subvention d'un montant de 21 000.00 € suivant le plan de financement ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2023 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la ligne budgétaire travaux de voirie en investissement, concernant le projet "Travaux d'aménagement de l'entrée du village". Il rappelle que la Commune va prochainement signer l'acquisition d'une partie de parcelle, au niveau de l'embranchement desservant la place du village, dans le cadre du projet d'agrandissement de cet embranchement qui est actuellement dangereux par manque de visibilité. Dans la continuité de ces travaux, il faudrait procéder à la sécurisation de l'entrée du village avec la création d'un trottoir et l'implantation d'un plateau traversant. Le montant de ce projet est de **54 046.00 € HT**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC 2023. Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

FODAC	13 974.00 €
Amendes de police	27 023.00 €
Fonds propres	13 049.00 €
TOTAL	54 046.00 €

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de cette opération et son estimation financière,
- **Accepte** le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC une subvention d'un montant de 13 974.00 € suivant le plan de financement ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE - AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la ligne budgétaire travaux de voirie en investissement, concernant le projet "Travaux d'aménagement de l'entrée du village". Il rappelle que la Commune va prochainement signer l'acquisition d'une partie de parcelle au niveau de l'embranchement desservant la place du village dans le cadre du projet d'agrandissement de cet embranchement qui est actuellement dangereux par manque de visibilité. Dans la continuité de ces travaux, il faudrait procéder à la sécurisation de l'entrée du village avec la création d'un trottoir et l'implantation d'un plateau traversant. Le montant de ce projet est de **54 046.00 € HT**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Amendes de Police 2023. Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

Amendes de Police	27 023.00 €
FODAC	13 974.00 €
Fonds propres	13 049.00 €
TOTAL	54 046.00 €

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** la réalisation de cette opération et son estimation financière,
- **Accepte** le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police une subvention d'un montant de 27 023.00 € suivant le plan de financement ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet

CHOIX LOCATAIRE - LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la réception des travaux de rénovation de la Forge, il convient de procéder au choix du locataire du logement social.

Pour rappel, la Mairie a procédé à un appel à candidature pour le logement social.

Suite à cela, 9 dossiers ont été déposés en Mairie. Après vérification 2 dossiers n'étaient pas adaptés au logement, et 2 ont été retirés car les demandeurs ont trouvé un domicile.

Afin de faciliter et de procéder à un choix en toute impartialité entre les 5 dossiers restants, une personne ne faisant pas parti du Conseil a réalisé un tableau multicritère avec coefficient de pondération. Les dossiers ont été numérotés de 1 à 5 afin de garantir l'anonymat des demandeurs pour la prise de décision.

Après étude du tableau, le dossier N°5 a obtenu la note la plus élevée.

Un proche de Monsieur le Maire ayant effectué un dépôt de dossier, le Maire ne souhaite pas prendre part au vote mais invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal à 6 pour, 1 contre et 4 abstentions,

- ◆ **Approuve** le choix du locataire,
- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la location du logement social

*Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an que dessus*

La séance est levée à 23h00

Pour copie conforme,
Le Maire,
B. CHADEBEC

